



RAPPORT ANNUEL DE GERANCE

d' ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE, associé commandité – gérant, AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

PREAMBULE

Le rapport d'activité, commun à Energie Partagée Association et Energie Partagée Investissement, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement Energie Partagée et la mobilisation de toutes les équipes du mouvement, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice 2016, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

Éléments marquants pour l'exercice 2016 :

L'année 2016 est le premier exercice comptable complet depuis le transfert de la gérance intervenu au cours de l'exercice 2015. Cette année est marquée par une diminution importante du déficit sans arriver pour autant à l'équilibre d'exploitation. Pour autant les signes sont positifs : augmentation de la collecte, augmentation du nombre de participations dans un nombre significatif de projets ... Par ailleurs, des avancées notables sur les outils de suivi structurants ont été réalisées, particulièrement l'évaluation au réel du portefeuille des participations détenues par Energie Partagée qui conduisent la gérance, en accord avec le Conseil de surveillance, à proposer aux actionnaires l'émission d'une prime permettant de constater l'augmentation de la valeur de la société. Cette valeur provient des sociétés de projet (une quarantaine à ce jour) dans lesquelles Energie Partagée a pris des participations et qui sont valorisées par les installations de production d'énergies renouvelables qu'elles détiennent et exploitent.

Cette prime permettra également de valoriser le soutien de nos plus anciens actionnaires qui ont accordé leur confiance aux fondateurs d'Energie Partagée malgré le caractère innovant et risqué de la création de ce nouvel outil financier dans le paysage des énergies renouvelables et du financement solidaire (une note d'explication spécifique à cette prime d'émission est en annexe du présent rapport).

Il est rappelé aux actionnaires que le modèle de rendement de l'outil d'investissement d'Energie Partagée est basé sur une hypothèse de collecte de 20 millions d'euros minimum, celle-ci atteint 12 millions d'euros à la fin de l'année 2016, avec une croissance de l'ordre de 2,5 millions d'euros par an, ce qui porte l'atteinte de cet objectif à 2020, et confirme la préconisation de placement sur une durée de 10 ans exprimée dès le lancement de la première OFTP (Offre au public de titres financiers) en 2011.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ses méthodes n'a été opérée sur l'exercice 2016.

L'exercice comptable a débuté le 01/01/2016 et s'est terminé le 31/12/2016.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 11 673 581 euros et l'exercice comptable fait apparaître un déficit de – 39 514,39 euros.

Le capital social net, au 31 décembre 2016, est de 11 429 700 euros.

Le capital de la Société :

Au cours de l'exercice, le capital a augmenté de 31% par rapport à son montant net à fin 2015, soit une hausse de 2 711 700 euros nets, passant de 8 718 000 euros à 11 429 700 euros. Le montant total des nouvelles souscriptions a atteint 2 773 200 euros auquel il faut retrancher le montant total des nouvelles sorties, soit 61 500 euros.

Le montant total des sorties reste toujours très faible et stable en pourcentage, de l'ordre de 2,4% du montant total de capital collecté depuis l'origine, caractérisant un investissement de long terme pour les souscripteurs.

Les produits de la Société :

Le montant total des produits atteint 377 638 euros en 2016, contre 270 471 euros en 2015, soit une croissance de 48,70%.

Ils proviennent de plusieurs sources :

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet ;
- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible et plafonnée à 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il faut noter que les taux de placement de ces liquidités ont fortement baissé au cours des trois dernières années, réduisant les revenus générés à 33 keuros en 2016 contre 42 keuros en 2015 ;
- Revenus issus des prestations de services exercées auprès de partenaires du mouvement : mise à disposition de personnel (partage d'un poste de responsable administrative et comptable entre Energie Partagée Association et Energie Partagée Investissement) ; prestation administrative ou de communication pour des sociétés de projets, ...

Le détail est précisé dans le tableau ci-dessous :

Détail des produits en k€	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	Prévisionnel 2017
liés aux souscriptions	50	19	37	58	55
liés aux investissements réalisés	45	81	159	201	246
liés aux placements de trésorerie	43	54	42	34	27
Liés aux prestations réalisées	2	8	11	85	85
Production immobilisée		46			
Produits divers	3	12	21		
Total	142	220	270	378	413

Détail des revenus liés aux investissements réalisés

Les prises de participations détenues par Energie Partagée Investissement génèrent des revenus (201 k€), sous forme d'intérêts pour les avances en compte-courant d'associés et les obligations (ces montants sont généralement connus à l'avance et générés dès les premières années de la vie d'un projet) et sous forme de dividendes (ceux-ci sont généralement distribués 5 à 7 ans minimum après la mise en service de l'installation).

Les charges de la Société :

Le montant total des charges atteint 418 285 euros en 2016, contre 434 142 euros en 2015, soit une baisse de 3,6% portant essentiellement sur les charges exceptionnelles de l'année 2015.

détail des charges en k€	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	Prévisionnel 2017
frais de personnel et mise à disposition		72	170	231	242
Communication et collecte	69	48	18	35	50
Honoraires	90	97	46	28	35
Autres frais généraux et divers	35	31	50	52	52
Impôts et taxes (dont taxe salaire et tva non récupérable)	20	28	23	22	22
Amortissements et provisions	45	62	84	30	6
Charges financières				21	21
Charges exceptionnelles			42		
Total	259	338	434	419	428

Les charges de personnel et les honoraires de prestations

Les charges de personnel ont augmenté entre 2015 et 2016, avec une première année complète pour 2,8 ETP, passant de 170 000 euros en 2015 à 231 000 euros en 2016 :

- Tenant compte des salariés de la Société sur une année entière, Erwan Boumard, Florence Martin et Fabienne Balland, pour 183 000 euros (charges de personnel)
- Tenant compte des salariés mis à disposition par Energie Partagée Association sur la promotion, la communication et l'animation nationale ou régionale, sur des temps partiels (Marc Mossalgue, Justine Peullemeulle, Julien Wegner, Arno Foulon, Olivier Berland et Sylvain Guineberteau), pour un montant de 48 000 euros (personnel mis à disposition)

Le montant du mandat de gérance exercé par Energie Partagée Commanditée reste à 10 000 euros par an. Les autres honoraires correspondent aux seuls honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui restent stables. Aucun recours à des honoraires extérieurs n'a été réalisé en 2016 contrairement à 2015.

Les frais généraux et les frais de collecte du capital

Les frais généraux sur l'année 2016 sont stables par rapport à 2015. Il faut prendre en compte que les frais de loyers sont enregistrés à compter de 2016 sur une année complète (+11 000 €), c'est le poste essentiel qui explique l'augmentation entre 2015 et 2016.

La mise en place en 2015 d'une plateforme de souscription en ligne s'est renforcée avec de nouveaux développements en 2016 (signature numérique des bulletins de souscription, téléchargement des pièces justificatives sur le plateforme), d'où un coût plus élevé en 2016, soit 7 183 € en 2016 contre 4 160 € en 2015.

Les charges inhabituelles ou non récurrentes de l'exercice

L'année 2016 est le dernier exercice impacté par les amortissements sur des productions immobilisées à la création de la Société (frais de démarrage). Ce montant s'élève en 2016 à 25 000 €. Dorénavant, ce type de dépenses correspond à des charges courantes qui sont donc comptabilisés sur l'exercice au cours duquel elles ont lieu.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, PARTICIPATIONS CROISEES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour une grande partie à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

Les grandes tendances en matière d'énergies renouvelables en 2016 :

Ne sont mentionnées que les tendances qui pourront avoir des conséquences sur les comptes annuels de notre société : il est à noter que la production d'énergie éolienne a été la plus dégradée en 2016 depuis de nombreuses années et que cela pourra se traduire par un retard dans certains retours sur investissement de nos projets éoliens.

Nos participations au 31/12/2016 :

En 2016, un travail d'évaluation du portefeuille de projets a été initié. Il se poursuit en 2017 et porte sur le contrôle des business plans des sociétés de projet et l'évaluation des risques (détermination des indicateurs à suivre, mise en place du processus d'évaluation, établissement des fiches d'évaluation pour 11 projets représentant 70% des engagements pris).

Le montant total des encours au 31/12/2016 est de 6 928 185 euros dans 40 sociétés différentes auxquels s'ajoutent des montants engagés non encore versés au 31/12/2016 pour 1 255 000 euros.

Energie Partagée - état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 31/12/2016

énergie	Investissement initial			Montant restant à décaisser	Montant déjà remboursé	revenus des participations			production	
	en capital	en compte-courant d'associé	en obligations			2015	2016	puissance en KW	attendue en MWh/an	2016 en MWh / an
Total solaire	285 900,00	1 815 675,10	190 500,00	15 500,00	200 000,00	48 418,27	72 814,31	4 846	5 123	2 143
Total metha	90 200,00	318 300,00	0,00	334 000,00	0,00	352,11	773,85	1 900	23 000	-
Total hydro	155 000,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	818,67	2 337,91	720	1 600	-
Total éolien	894 328,50	1 942 500,27	640 000,00	700 000,00	60 000,00	103 968,79	123 710,64	71 950	140 400	67 046
Total bois énergie	10 600,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	3 274,00	0,00	1 950	4 000	-
Total part strat	96 210,00	0,00	0,00	205 500,00	0,00	105,00	0,00	-	-	-
Total général	1 532 238,50	4 506 475,37	830 500,00	1 255 000,00	460 000,00	158 951,84	201 652,71	81 366	174 123	69 189

Un tableau plus complet en annexe reprend l'ensemble des participations détenues par Energie Partagée Investissement et précise pour chacune : le nom de la société, les montants par type d'instrument financier, la date de premier investissement, le montant d'encours et les revenus générés au 31/12/2016, le lieu, l'énergie, la puissance, la production attendue en année pleine et la production générée en 2016 si l'installation est en service.

Cas particulier de Energie Partagée Exploitation (filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement)

Energie Partagée Investissement détient 100% des titres de la SAS ENERGIE PARTAGEE EXPLOITATION (ex SORAL 01), créée en 2009 pour porter les tous premiers projets de production d'énergie renouvelable d'Energie Partagée, notamment Pic Bois, dans le département de l'Ain, première centrale solaire raccordée au réseau en France et financée par l'investissement citoyen.

Cette société a désormais atteint son équilibre économique et génère un résultat net comptable de – 145 euros en 2016. L'année a été marquée par la mise en place de nouveaux contrats de maintenance, un rattrapage d'assurance pour l'installation Pic Bois, l'entreprise occupante voit son coût d'assurance grevé d'une surprime en raison de la présence de la centrale PV sur son toit et Energie Partagée Exploitation la prend en charge.

Cette société assure ainsi une rémunération de 32 987 euros en 2016 contre 31 416 euros en 2015 à son actionnaire unique Energie Partagée Investissement et pourra prochainement distribuer des dividendes. Elle est consolidée avec Energie Partagée Investissement sur le plan fiscal.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Rien à signaler.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous propose d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à la somme de - 39 514,39 euros, au compte « report à nouveau » qui sera porté de - 597 311,63 euros à – 636 826,02 euros.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Non concerné

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Non concerné

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
SOULIAS Emmanuel	Au titre d'Enercoop, gérant d'Energie Partagée Investissement, président d'Energie Partagée Commanditée et président d'Energie Partagée Exploitation	Directeur général d'Enercoop SCIC SA
DE BONI Jean-Marc Jusqu'au 01/02/2017	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
MOUKARIM Frédéric Depuis le 01/02/2017	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Membre du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes (anciennement Solira Développement), associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)
LAGALAYE Vincent	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	Non concerné

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Exercice clos au 31 décembre 2016 :

En euros TTC	Moins de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours
Dettes fournisseurs	47 517 euros		
Créances clients	108 217 euros		

OPERATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Commanditée
- Contrat de prestation administrative entre d'une part Energie Partagée Investissement et d'autre part les sociétés La Limouzinière, Société Hydro Electrique Cévenole, Energie Partagée Exploitation et Energie Partagée Etudes.

Le 5 avril 2017,

Pour l'associé commandité – gérant,
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE,

Le Comité de direction, représenté par M. Emmanuel SOULIAS

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le dossier en ligne
<http://energie-partagee.org/assemblee-generale-les-19-20-mai-2017/>

Annexes au présent rapport :

- **Note explicative spécifique aux résolutions N° 6 et N° 8**
- **Tableau détaillé des participations**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2017 A MARSEILLE NOTE EXPLICATIVE DES RESOLUTIONS N° 6 et N° 8

Proposées par ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE, associé commandité – gérant,
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Constats sur l'évolution récente d'Energie Partagée Investissement et contexte général

Après plusieurs années d'existence, Energie Partagée Investissement dispose aujourd'hui d'un actif immobilisé dans une quarantaine de sociétés qui détiennent elles-mêmes des installations et des équipements de production d'énergie issue de ressources renouvelables qui génèrent un chiffre d'affaires par la vente de cette énergie.

Ces participations font l'objet depuis 2015 d'une mesure des facteurs de risques portant notamment sur la rentabilité économique et financière, le productible généré par les installations, la gouvernance des sociétés et la dimension citoyenne. A cet effet, un guide des indicateurs à mesurer a été réalisé. Cette mesure a été mise en place sur un échantillon représentatif de la diversité des projets permettant de s'assurer de la pertinence de la grille d'analyse. Celle-ci sera déployée sur tout le portefeuille de projets courant 2017.

En 2016, a été également mise en place une analyse consolidée des business plans des sociétés de projet afin de contribuer à déterminer la valeur des participations détenues par Energie Partagée. Ce travail a été réalisé sur un volume significatif de projets représentant 70% des encours détenus et comprenant le seul projet pour lequel on constate une production d'énergie inférieure à celle prévue et entraînant un risque de remise en cause de la rentabilité financière annoncée. Ce travail va se poursuivre en 2017 pour viser une quasi exhaustivité du portefeuille de projets, à l'exclusion des participations stratégiques de faible montant (moins de 20 000 euros chacune).

A ce jour, Energie Partagée détient des participations dans 40 sociétés différentes dont 9 ne sont pas des sociétés de production d'énergie mais des sociétés de développement, des fonds d'investissement ou des SEM, pour un montant d'encours de 276 201 euros. Le montant total des encours détenus dans des sociétés de production est de 6 390 810 euros au 31 décembre 2016.

Autre évènement important à noter : Notre société est agréée « entreprise solidaire » jusqu'en 2018. Suite aux dispositions de la Loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie sociale et solidaire, cet agrément évolue vers un agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale). Cet agrément est d'une grande importance pour notre activité qui fait appel à l'investissement solidaire. Afin de renouveler notre agrément, un certain nombre de dispositions portant sur notre engagement en matière d'utilité sociale de notre objet social, sur l'encadrement des rémunérations et la constitution de fonds de réserves doivent être formalisés dans nos statuts. Les conséquences de ces modifications vont porter notamment sur la réduction de nos capacités à distribuer des dividendes à nos actionnaires, alors que c'était un des deux modes de rémunération annoncé. L'autre mode de rémunération étant l'augmentation de la valeur des actions, qui sera donc mis en place dès 2017 et sera privilégié à l'avenir.

Principes comptables

L'encours de toutes les participations détenues par Energie Partagée est inscrit à l'actif du bilan et valorisé au prix d'achat des titres et des créances par Energie Partagée Investissement. Si un risque de dépréciation de la valeur de ces actifs survient, des provisions sont enregistrées pour réduire cette valeur. Mais en cas d'appréciation de ces actifs (c'est-à-dire d'augmentation de leur valeur), aucun enregistrement comptable n'est possible tant que l'augmentation de valeur n'est pas réellement constatée par une cession des titres ou des créances. C'est un principe de précaution comptable qui vise à enregistrer les moins-values latentes mais pas les plus-values latentes de l'entreprise.

Il est donc difficile de traduire comptablement, dans les comptes d'Energie Partagée Investissement, l'augmentation de la valeur des participations que la Société détient, alors que ces sociétés de production portent des activités plutôt rentables et sécurisées par des contrats d'achat de l'énergie à long terme. Par ailleurs, ces sociétés détiennent des équipements de production dont la durée de vie est plus longue que la durée des crédits bancaires qu'elles ont souscrit, ainsi plus elles avancent dans le remboursement de leurs crédits bancaires, plus

elles prennent de la valeur car elles sont assurées de produire au-delà de la fin du remboursement des crédits bancaires.

Rémunération des actionnaires Energie Partagée : les principes

Deux mécanismes de rémunération sont prévus pour les actionnaires d'Energie Partagée :

1. La distribution d'une partie des bénéfices réalisés par Energie Partagée sous la forme de dividendes, décidées à chaque Assemblée générale :

Cette solution ne pourra pas être activée avant plusieurs années pour deux raisons. Premièrement parce que la société a réalisé jusqu'à présent des déficits d'exploitation pour financer sa montée en charge et ses frais de démarrage et deuxièmement parce que les dispositions de l'agrément ESUS (contrairement à l'agrément précédent « entreprise solidaire ») obligent à constituer un fonds de réserve à partir de la moitié des bénéfices distribuables.

2. La valorisation des actions Energie Partagée pour prendre en compte l'augmentation de la valeur de l'entreprise :

Cette solution suppose de faire une évaluation annuelle de son portefeuille pour en déterminer la valeur (plusieurs méthodes d'évaluation existent et peuvent être utilisées). Après constatation de cette valeur, la Gérance détermine une prime d'émission qu'elle propose au Conseil de surveillance dans le cadre des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires. Ainsi, l'Assemblée peut décider annuellement de traduire cette valeur par l'émission d'une prime attachée aux actions d'Energie Partagée.

Une prime d'émission s'applique à toutes les actions d'Energie Partagée, celles déjà souscrites antérieurement à son émission et celles à souscrire par de nouveaux entrants. **Ainsi les souscripteurs anciens verront leur souscription valorisée du montant unitaire de la prime par rapport à leur montant de souscription et les souscripteurs nouveaux devront s'acquitter d'un montant de souscription plus élevé que les précédents.**

Valeur actuelle jusqu'au 20 avril 2017 :

Nombre d'actions x montant nominal unitaire

Valeur nouvelle à l'entrée comme à la sortie du capital à compter du 21 avril 2017 :

Nombre d'actions x (montant nominal unitaire + prime d'émission unitaire)

Rémunération des actionnaires Energie Partagée : Emission d'une prime de deux euros par action

Au regard des éléments de contexte et des principes décrits précédemment, la Gérance, sur la base de l'évaluation des participations détenues par Energie Partagée au 31/12/2016 et compte tenu de la valeur créée **propose à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires d'Energie Partagée Investissement l'émission d'une prime de 2 euros par action.**

Date d'entrée en vigueur :

Dès le 21 avril 2017, date de diffusion du présent dossier d'Assemblée, la prime entrera en application sous réserve de son approbation par l'Assemblée le 20 mai 2017. Ainsi les souscriptions nouvelles qui seront reçues entre le 21 avril et le 20 mai ne seront agréées qu'à partir du premier jour ouvrable suivant l'Assemblée, à savoir le 22 mai 2017.

Energie Partagée - état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 31/12/2016

société de projet			Investissement initial				Montant restant à décaisser	Montant déjà remboursé
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé	en obligations		
EP Exploitation	solaire	69-78	21/09/2009	200 000,00	565 075,10			
Giraud Agri Energie	solaire	42	26/11/2010	16 500,00	210 000,00			
Plaine Sud Energies	solaire	14	09/10/2012	10 000,00	40 000,00			
Soleil Eau Vent Energie (SE	solaire	5	10/10/2012	5 400,00				
Combrailles Durables	solaire	63	06/10/2014	5 000,00	45 000,00			
ALTORA PV	solaire	68	20/11/2014	20 000,00	200 000,00		100 000,00	
Soleil du Grand Ouest	solaire	35	21/04/2015	1 000,00	300 000,00		100 000,00	
LUCISOL	solaire	84	30/03/2016	5 000,00	150 000,00			
ESCOUMS SOLAIRE	solaire	66	08/04/2016	200,00	152 800,00			
FERME D'ESCOUMS	solaire	66	08/04/2016	200,00	152 800,00			
LUM DEL LARZAC	solaire	12	10/06/2016	100,00			11 000,00	
ADVIVO SOLAIRE	solaire	38	17/06/2016	2 000,00		190 500,00		
ENERG Y CITOYENNE	solaire	38	12/09/2016	20 000,00				
ENR CHANTRERIE	solaire	44	20/12/2016	500,00			4 500,00	
Total solaire	Total solaire			285 900,00	1 815 675,10	190 500,00	15 500,00	
Methalayo	metha	64	30/09/2014	65 000,00	267 500,00			
Methamoly	metha	69-42	17/01/2015	20 000,00	40 000,00			
Methadoux Energies	metha	17	30/04/2015	5 200,00	10 800,00		334 000,00	
Total metha	Total metha			90 200,00	318 300,00	0,00	334 000,00	
HydroRaon	hydro	88	22/07/2014	5 000,00	45 000,00			
SHEC	hydro	30	30/06/2016	150 000,00	185 000,00			
Total hydro	Total hydro			155 000,00	230 000,00	0,00	0,00	
Ferme éol. des Monts de R	éolien	87	25/06/2013	9 800,00	336 000,00			
Bégawatts	éolien	56	13/07/2013	10 028,00	3 450,00	490 000,00		
Isac Watt	éolien	44	30/05/2014	500 003,50	200 000,00		60 000,00	
Ô Manne Céleste	éolien	Belgique	10/06/2014			150 000,00		
La Limouzinière	éolien	44	09/10/2014	230,00	500 576,00		700 000,00	
SEM ER	éolien	35	17/03/2015	350 000,00				
Les Ailes des Crêtes C2	éolien	8	08/04/2015	5 000,00	90 000,00			
La Jacterie	éolien	49	10/07/2015	19 064,00	80 000,00			
SOCPE Champs Chagnot	éolien	87	29/10/2015	200,00	642 474,27			
AVESSAC	éolien	44	29/01/2016	3,00	90 000,00			
Total éolien	Total éolien			894 328,50	1 942 500,27	640 000,00	700 000,00	
ERE 43	bois énergie	43	05/02/2014	300,00	200 000,00		200 000,00	
FORESTENR	bois énergie	73	18/06/2016	10 300,00				
Total bois énergie	Total bois énergie			10 600,00	200 000,00	0,00	200 000,00	
COSPRO	part strat	26	23/12/2010	11 960,00				
SFR OSER	part strat	69	03/12/2013	10 000,00			10 000,00	
Eole Sud 59-62	part strat	59	20/01/2014	500,00			500,00	
SIPeNR	part strat	75	06/03/2014	15 000,00				
ERCISOL	part strat	90	20/03/2014	3 750,00				
Nièvre Energie	part strat	58	24/06/2014	15 000,00				
EP Etudes	part strat	75	20/10/2015	20 000,00			180 000,00	
NORD ENERGIE	part strat	59	09/11/2015	15 000,00			15 000,00	
EOLA	part strat	44	03/05/2016	5 000,00				
Total part strat	Total part strat			96 210,00	0,00	0,00	205 500,00	
	Total général			1 532 238,50	4 506 475,37	830 500,00	1 255 000,00	

Encours total au 31/12/2016	revenus des participations			installation de production			production	
	2015	2016	prévisions 2017	état avancement	date première mise en service	puissance en KW	attendue en MWh/an	2016 en MWh / an
892 727,31	31 416,20	32 987,01	34 000,00	exploitation	01/03/2010	280	270	266
235 063,27	5 290,00	8 171,27	8 000,00	exploitation	01/05/2011	241	260	243
42 126,98	2 075,63	1 751,23	1 491,45	exploitation	22/11/2012	74	70	79
5 400,00		90,00		exploitation	01/05/2011	535	568	NC
52 025,00	1 841,92	2 025,00	2 025,00	exploitation	30/01/2013	326	330	339
125 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	exploitation	17/12/2014	400	400	409
215 962,19	2 794,52	12 671,80	12 000,00	exploitation	01/09/2015	249	300	264
158 810,96		3 811,00	4 000,00	exploitation	01/08/2016	200	240	99
155 327,52		2 327,00	3 633,00	exploitation	13/07/2016	144	250	135
155 327,52		2 327,00	3 633,00	exploitation	13/07/2016	144	250	124
100,00				exploitation	12/05/2015	153	185	185
194 153,00		1 653,00	3 810,00	construction		2 100	2 000	
20 000,00				développement				
500,00				développement				
2 252 523,75	48 418,27	72 814,31	77 592,45			4 846	5 123	2 143
332 500,00		125,03	13 300,00	construction		600	8 000	
60 091,21		91,21	840,00	développement		600	7 000	
16 909,72	352,11	557,61	1 000,00	développement		700	8 000	
409 500,93	352,11	773,85	15 140,00			1 900	23 000	-
52 296,12	818,67	836,27	900,00	construction		400	800	
345 683,64		1 501,64	5 460,00	exploitation	04/01/2017	320	800	
397 979,76	818,67	2 337,91	6 360,00			720	1 600	-
377 040,00	16 800,00	17 640,00	16 800,00	exploitation	01/03/2014	2 000	3 000	3 000
515 393,10	25 594,00	25 433,87	23 850,00	exploitation	01/05/2014	8 200	18 000	16 601
656 742,17	6 115,07	8 723,80	5 400,00	exploitation	01/01/2016	8 000	17 200	15 378
154 610,96	8 250,00	8 250,00	8 250,00	exploitation	04/07/2013	2 000	4 000	NC
575 981,50	28 978,00	30 510,00	50 963,00	exploitation	01/04/2012	6 150	12 000	11 357
353 850,00	15 354,88	15 509,47	15 000,00	exploitation	01/10/2009	12 500	20 000	19 890
95 950,00		950,00	3 060,00	exploitation	01/07/2016	1 600	2 200	820
102 033,33	552,32	2 417,00	2 400,00	construction		12 500	23 000	
658 088,22	2 324,52	12 599,66	10 000,00	exploitation	03/01/2017	9 000	19 000	
91 681,84		1 676,84	1 890,00	construction		10 000	22 000	
3 581 371,12	103 968,79	123 710,64	137 613,00			71 950	140 400	67 046
300,00	3 274,00			exploitation		1 200	2 000	
10 300,00				développement		750	2 000	
10 600,00	3 274,00	0,00	0,00			1 950	4 000	-
11 960,00								
10 000,00								
500,00								
15 000,00								
3 750,00	105,00							
15 000,00								
200 000,00								
15 000,00								
5 000,00								
276 210,00	105,00	0,00	0,00			-	-	-
6 928 185,56	158 951,84	201 652,71	236 705,45			81 366	174 123	69 189